

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1275

commune (s) : Lyon 9°

objet : **370, boulevard de Balmont - Construction de bâtiments pour la subdivision territoriale Eton et d'une unité d'exploitation des réseaux d'assainissement (ESX) - Avenants**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments communique au Bureau un projet d'avenant aux marchés de travaux concernant l'opération de construction de bâtiments pour la subdivision territoriale Eton et d'une unité d'exploitation des réseaux d'assainissement (ESX) à Lyon 9°.

Le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération a fait l'objet de deux avenants portant le montant initial de 142 997,18 à 156 548,06 € HT.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, programmé en 1998 par la direction de l'eau, des adaptations et des évolutions sont nécessaires. Elles ont pour origine :

- la modification de l'implantation du bâtiment et du permis de construire à la suite de la demande des riverains qui portait sur :

- . l'implantation de bâtiments (retrait de 3 mètres) par rapport au projet initial du côté de l'allée Quiquerez,
- . une augmentation de l'assiette du terrain (bande de 3 mètres) négociée avec la ville de Lyon et prise sur le village d'entreprises (délibération du conseil de Communauté en date du 17 septembre 2001),
- . une insertion paysagère des bâtiments par renforcement des surfaces plantées (écran végétal),
- . l'abattage d'un tilleul adulte dû au retrait de 3 mètres des bâtiments en arrière de la limite de propriété allée Quiquerez,
- . la plantation d'un arbre de haute tige adulte en remplacement du tilleul abattu,
- . le traitement renforcé des évacuations d'air (air vicié) du bâtiment,
- . le traitement acoustique renforcé du local abritant le groupe froid et la modification des ventilations,
- . les modifications des surfaces et des volumes végétalisés (modification des espaces verts et VRD) ;

- l'adaptation des locaux aux méthodes et aux conditions de travail des futurs utilisateurs demandée par la direction de l'eau :

. les bâtiment ESX: suppression d'un bureau de technicien au profit de l'agrandissement du secrétariat-accueil et création d'une zone spécifique affectée aux moyens de communication et reproduction (fax, copieurs, etc.),

. le bâtiment Eton : modification de la disposition des locaux pour améliorer la surveillance des bureaux par le remplacement des cloisons séparatives pleines par des cloisons vitrées en partie supérieure ; renforcement de l'alarme anti-intrusion par la création d'une zone indépendante permettant une désactivation partielle en fonction des besoins.

Ces modifications ont fait l'objet d'une estimation et ont été réparties sur les lots de travaux concernés. Leur montant total s'élève à 49 008,13 € HT.

Leur incidence conduit à proposer la passation d'un avenant n° 1 sur les lots n° 1 et 9 et d'un ordre de poursuivre sur les lots n° 2, 3, 4, 5, 6 et 8 selon le détail ci-dessous.

1° - Avenants

N° marché	Titulaire	Objet	Montant initial (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Nouveau montant total du marché (en € HT)	% d'augmentation de l'avenant
020403 C	Mazza	lot n° 1 : terrassement voiries, réseaux, divers (VRD)	90 757,23	14 910,61	105 667,84	16,43
020411 L	EI EEE	lot n° 9 : courants forts et faibles	127 853,50	6 590,00	134 443,50	5,15

2° - Ordres de poursuivre

N° marché	Titulaire	Objet	Montant initial (en € HT)	Montant de l'ordre de poursuivre (en € HT)	Nouveau montant total du marché (en € HT)	% d'augmentation de l'avenant
020404 D	Peix	lot n° 2 : maçonnerie	334 569,98	14 335,97	348 905,95	4,28
020405 E	Kremer	lot n° 3 : charpente métallique	208 204,54	3 210,00	211 414,54	1,54
020406 F	Pieralu	lot n° 4 : menuiseries extérieures métalliques	153 393,00	1 721,55	155 114,55	1,12
020407 G	Blanc	lot n° 5 : menuiseries intérieures bois	33 451,89	800,00	34 251,89	2,39
020408 H	Aubonnet	lot n° 6 : plâtrerie peinture	78 446,08	1 500,00	79 946,08	1,91
020409 J	Carrelage Berry	lot n° 7 : carrelage	49 942,06	-		
020410 K	Cerniaut	lot n° 8 : chauffage climatisation	140 253,10	5 940,00	146 193,10	4,23
020412 M	Ferrard	lot n° 10 : plomberie	39 717,00	-		
020413 N	Rhône fluides	lot n° 11 : ventilation extraction	20 035,53	-		

Afin de prendre en compte cette dépense supplémentaire, il conviendrait d'établir des avenants et des ordres de poursuivre aux marchés précités.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa réunion du 28 mars 2003 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 28 mars 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve les avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 020403C de l'entreprise Mazza pour un montant de 14 910,61 € HT et n° 020411L de l'entreprise EI EEE pour un montant de 134 443,50 € HT.

2° - Autorise monsieur le président à les signer.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et 2004 - compte 238 310 - fonction 222 - opération 0440.

4° - Cette opération est inscrite à la programmation pluri-annuelle des investissements 2002-2007 :

- crédits de programmation 2003 : 982 230 € HT,

- crédits de programmation 2004 : 8 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,